



Vilajoun sieu toujours esta, vilajoun vole resta

74ème Grand Prix de la Saint Pierre

ALLEINS

Samedi 5 août 2023

REGLEMENT PARTICULIER



DESCRIPTION DE LA MANIFESTATION

74^{ème} Grand Prix de la Saint Pierre / Co-organisation CC Alleins et Amical Vélo Club Aixois

Nature : course cycliste sur route réservées aux coureurs sous licence FFC : *ELITES, OPEN 1, 2, 3 ACCESS 1*

Date : 5 août 2023

Lieu de départ : Rue du 4 septembre (voir Plan)

Lieu d'arrivée : Rue du 4 septembre

Parcours : boucle de 5kms à faire 20 fois soit distance totale 100kms

Détail de la boucle :

- Rue du 4 septembre
- Cours Victor Hugo
- D17D
- D71
- D71B
- D71A
- D16
- Rue du 11 novembre
- Rue de l'église
- Rue du 4 septembre

Heure des dossards : 13h30

Heure de rassemblement des concurrents : 14h20

Heure de début de l'épreuve : 14h30

Heure d'arrivée des derniers concurrents : 17h00

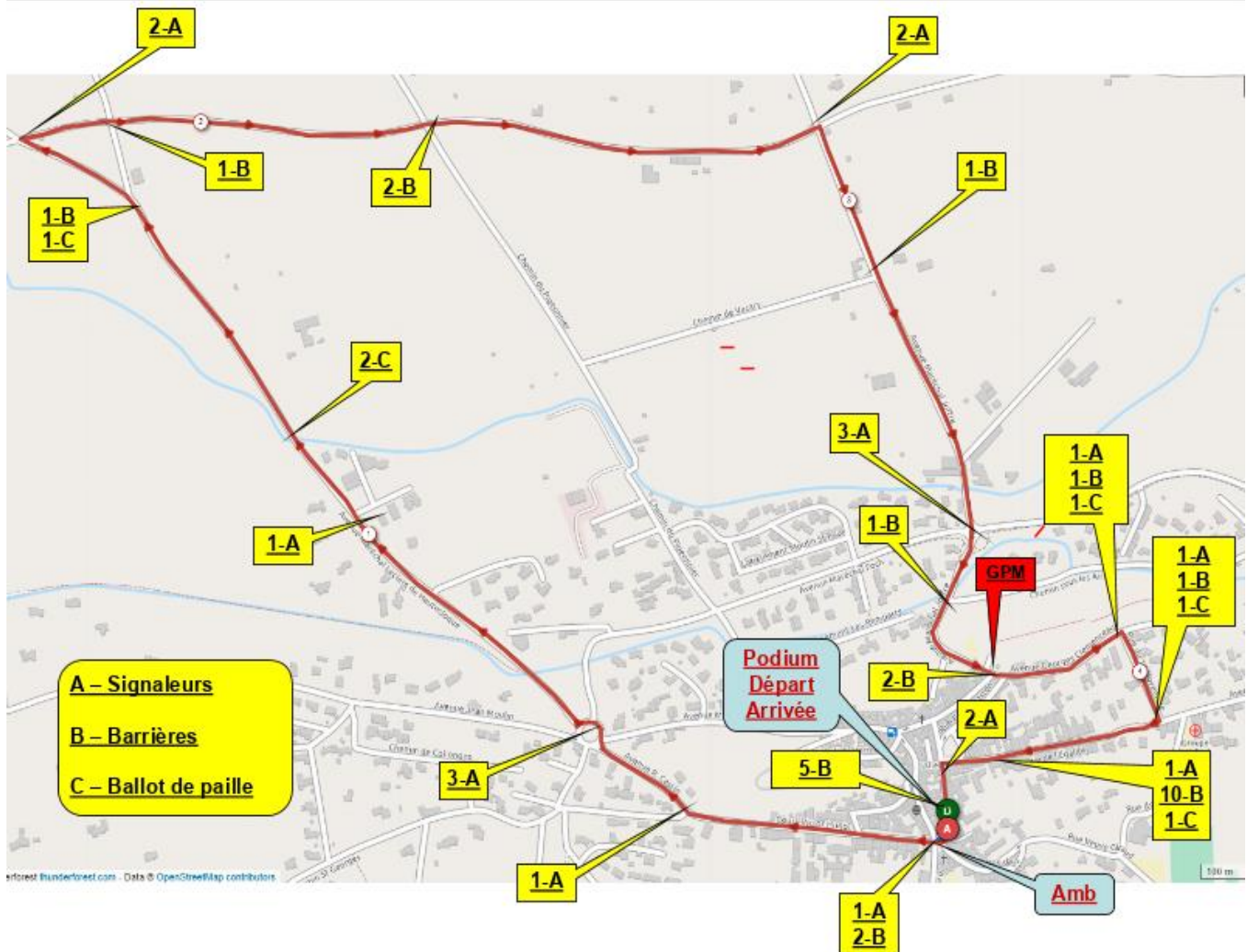
Heure prévue de la fin de la manifestation : 17h30

Sécurité :

- Gestion par la mairie d'Alleins dans le cadre des fêtes de la St Pierre
- Association de signaleurs
- Bénévoles AVCAix
- Secours par Ambulance retenue pour les festivités

PARCOURS 2023

Positionnement des SIGNALEURS



RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

ARTICLE 1 - ORGANISATION

Le 74^{ème} Grand Prix de la Saint Pierre est organisée par l'Amical Vélo Club Aixois, dont le siège social est au 35 chemin Albert Guigou, aux Milles, et le Cyclo club d'Alleins, sous les règlements de la Fédération Française de Cyclisme. Il se dispute le samedi 5 août 2023.

ARTICLE 2 - TYPE D'ÉPREUVE

L'épreuve est réservée aux athlètes de catégories : *ELITES, OPEN 1, 2, 3 ACCESS 1*
Elle est inscrite au calendrier Élite FFC.

ARTICLE 3 - PARTICIPATION

Les engagements sont effectués par internet, via le site de la FFC. Prix : 13€

ARTICLE 4 - RETRAIT DES DOSSARDS

Le retrait des dossards se fera le samedi 5 août de 13h15 à 14h15, au Couvent, route du Calvaire.



ARTICLE 5 - OPÉRATIONS DE DÉPART

Les coureurs signeront la feuille de départ entre 13h15 et 14h15.
Les arbitres désignés par le Comité Régional cycliste assureront cette tâche.
Le départ réel est prévu à 14h30.

ARTICLE 6 - ASSISTANCE TECHNIQUE NEUTRE

Le service de dépannage neutre est assuré au moyen d'une voiture de dépannage, à l'arrière du peloton. Les équipes de plus de 5 coureurs doivent mettre des roues à disposition dans le véhicule.

ARTICLE 7 - ANTIDOPAGE

Le règlement antidopage de la FFC s'applique intégralement à la présente épreuve. En outre, la législation antidopage française s'applique également à l'épreuve. Le contrôle antidopage a lieu à dans un local municipal.

ARTICLE 9 - PROTOCOLE

Les coureurs suivants doivent se présenter au protocole en tenue de compétition. Ils se présenteront dans un délai maximum de 10 minutes après l'arrivée, au podium, sur la ligne d'arrivée.

- Les trois premiers de l'épreuve
- Le premier U19
- Le premier Open
- Le premier Access
- La première Féminine

ARTICLE 10 - PÉNALITÉS

Le barème de pénalités de la FFC est le seul applicable.

Patrick Chiaroni 06 07 84 94 56 chiaroni.patrick@neuf.fr

Référent sécurité manifestations sportives AVCAix

AMICAL VÉLO-CLUB AIXOIS
Complexe Sportif La Pioline
35, Chemin Albert Gulgou
13290 LES MILLES
Tél. 04 42 39 12 35 - Fax 04 42 39 12 34